



Programme de formation de cavalier-randonneur Niveau I

Le Programme de formation de cavalier-randonneur de Cheval Québec, composé de 5 niveaux de brevet, permet d'apprendre, en toute sécurité, la pratique de l'équitation de plein air et du TREC. Un brevet et une épinglette sont remis à chaque niveau réussi. Ce programme est une condition d'admissibilité pour l'obtention de la certification d'accompagnateur de randonnée équestre, de guide et de formateur.

Seuls les formateurs en équitation de plein air certifiés par Cheval Québec sont en mesure de dispenser le Programme de formation de cavalier-randonneur. Vous trouverez la liste des formateurs certifiés par Cheval Québec sur le site Internet www.cheval.quebec

Objectifs du brevet de cavalier-randonneur Niveau I

Le Niveau 1 du Programme de cavalier-randonneur permet au pratiquant d'apprendre à préparer un cheval pour une sortie en sentiers, en toute sécurité.

Le pratiquant est en mesure de passer son brevet de cavalier-randonneur niveau I, lorsqu'il est en mesure de :

- Se déplacer avec le cheval en main de façon sécuritaire ;
- Panser le cheval et connaître la nomenclature du matériel de pansage ;
- Seller correctement le cheval de randonnée avec les équipements appropriés ;
- Desseller et débrider le cheval en s'assurant de bien ranger son matériel ;
- Monter et descendre de cheval en conservant son équilibre ;
- Mettre le cheval au pas, au trot et le faire tourner ;
- Arrêter le cheval ;
- Chercher à acquérir une position équilibrée en selle ;
- Nommer les principales parties du cheval ;
- Développer sa sensibilité au langage du cheval ;
- Reconnaître certaines mises en garde permettant d'éviter les incidents.

Le détenteur du brevet de **cavalier-randonneur niveau I** est un cavalier débutant qui doit être encadré lors de ses sorties en plein air.

Habillement

Le candidat doit porter les vêtements sécuritaires pour la pratique de l'équitation d'extérieur : le casque protecteur fabriqué à des fins exclusives pour la pratique équestre (équitation et attelage) et certifié aux termes des normes établies par l'un des organismes suivants : ASTM (*American Society for Testing Materials*) ; SEI (*Safety Equipment Institute, Inc.*) ; BSI/BS EN (*British Standards Institution*) ; EN (normes de l'Union européenne) ; AS/NZS (normes de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande). La botte d'équitation ou le bottillon à petits talons sont obligatoires.

Condition pour obtenir le brevet de cavalier-randonneur Niveau I

- Être membre de Cheval Québec
- Être suivi par un formateur en équitation de plein air certifié par Cheval Québec
- Avoir à son actif un minimum de 10 heures de balade en sentiers.

Évaluation

L'évaluation pour le brevet de cavalier-randonneur Niveau I est un examen pratique. Il n'y a pas d'examen théorique.

Lors de l'évaluation, le candidat devra :

- Préparer le cheval de façon semi-autonome pour une promenade ;
- Participer à une sortie en plein air d'une (1) heure ou plus ;
- Démontrer sa capacité à respecter les distances sécuritaires entre les chevaux ;
- Démontrer sa capacité à conduire le cheval et à l'arrêter ;
- Démontrer une position équilibrée en selle (au pas et trot) ;
- Démontrer une attitude favorable à la bonne entente avec sa monture.

Officialiser la réussite

Pour officialiser la réussite du brevet de cavalier-randonneur niveau 1, le formateur doit retourner au bureau de Cheval Québec, à l'attention d'Andréanne Carrière, 4545, avenue Pierre-De Coubertin, Montréal (Qc) H1V 0B2 :

- Le relevé d'examen de cavalier-randonneur, dûment rempli ;
- Le paiement à l'ordre de Cheval Québec au montant de 20 \$.

À la réception des documents complétés et signés, le candidat recevra par la poste un brevet accompagné d'une épinglette officialisant le niveau de réussite.

Coordonnées

Cheval Québec
Andréanne Carrière, Coordonnatrice des programmes
4545, avenue Pierre-De Coubertin
Montréal (Qc) H1V 0B2
Tél. : 514 252-3053 / 1 866 575-0515 poste 3403
Télec. : 514 252-3068
acarriere@cheval.quebec